

COMPTE RENDU DU CONSEIL d'ADMINISTRATION

du jeudi 8 décembre 2016

Le quorum étant atteint (20 personnes), Monsieur Royer ouvre la séance à 17h30.
Sont excusés : Monsieur Dupin, Madame Reboul, M. Gros, Mme Lacas-herail, Mme Pouzolles, Mme Vanecloo, M. Tramcourt, Mme Picquart. Mme Baderot-Jacques (parent d'élève) et Mlle Clottes, élève, sont arrivées vers 18h soit au total 22 personnes.

Mme Crouzat, Parent d'élève, est désignée secrétaire de séance.

M. Royer, Principal du collège, a annoncé, lors du dernier CA, le départ de Mme Julien (personnalité qualifiée) ; il nous annonce être en attente de la validation par l'Inspection académique de M. Benavent, Chef d'entreprise, en tant que personnalité qualifiée.

Monsieur le Principal demande d'approuver le procès-verbal du précédent conseil d'administration ; il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Principal présente l'ordre du jour :

- budget 2017,
- programme Conseil Ecole Collège,
- plan d'action du pilotage pédagogique,
- questions diverses.

1/ BUDGET 2017

1) Budget primitif

Mme Delbard, faisant fonction de Gestionnaire, et M. Royer présentent le budget primitif (dossier n°1 en pièce jointe).

M. Royer explique l'augmentation du poste électricité : un compteur électrique qui ne fonctionnait pas a été changé et cela a entraîné une régularisation sur cette année soit une augmentation de 20 000€ (31% en plus).

Il est procédé au vote de ce budget :

Votants	Pour	Contre	Blanc	Nul
22	22	0	0	0

2) Voyage à Rome

Ajustement de la participation des parents à 365€

Vote :

Votants	Pour	Contre	Blanc	Nul
22	22	0	0	0

2/ PROGRAMME CONSEIL ECOLE COLLEGE

Le programme 2016-2017 envisage de faire une passerelle entre le collège et les écoles (du CP à la 3^{ème}) (dossier n° 2 en pièce jointe) ; M. Royer évoque la réunion du 22/11/2016 et retrace les objectifs généraux de ce programme :

- construire la continuité des apprentissages,
- organiser dans des programmations réfléchies la progressivité des apprentissages,
- échanger sur les problématiques pédagogiques,
- définir une problématique de territoire commune et construire les parcours.

Le projet semble pragmatique et cohérent et les premières réunions sont encourageantes.

Ce point est adopté à l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Blanc	Nul
22	20		2	

3/ PLAN D'ACTION DU PILOTAGE PEDAGOGIQUE (dossier n°3 en P.J.)

1) Chantier pédagogique 2016-2017

M. Royer évoque la réforme du collège qui modifie l'évaluation et l'accompagnement des élèves. L'évaluation par compétences et l'explicitation des objectifs d'apprentissage sont préconisés.

Le DNB sera basé sur la maîtrise des compétences dans 8 composantes du socle commun et une épreuve finale.

Le collège met en place une formation des enseignants le 23 janvier 2017 sur le thème de l'évaluation par compétences.

Le livret scolaire unique (LSU) suivra le parcours et les acquis de l'élève du CP à la 3^{ème} . et le logiciel SACOCHE permettra aux enseignants de suivre l'acquisition des compétences en cours de formation.

2) Mesures alternatives – mesures de responsabilisation

Dans le cadre des exclusions des élèves du collège, Mme Deblyck, CPE, et la Mairie de Sérignan se sont entendus pour aider ces jeunes en difficulté pour que l'exclusion ne soit pas une perte de temps mais une éducation citoyenne. En effet, un « contrat » avec les parents, l'élève, le collège et la Mairie pourra aider ces jeunes à aller vers les autres dans le cadre de la collectivité. Cela sous forme de 20h sur 4 demi-journées où l'élève aidera un employé municipal le matin (portage de repas par exemple) et reviendra l'après-midi au collège pour faire le point sur cette expérience et rattraper les cours. Ce projet ne se fera qu'avec l'accord du collège, de la famille, de l'élève. Dans un premier temps, la Mairie souhaite n'avoir que des élèves de Sérignan dans ce projet. Le concept est bon mais les parents d'élèves demandent si l'employé de la Mairie sera bénévole et quelles seront ses responsabilités vis-à-vis de l'élève... M. Royer informe que la convention précisera les responsabilités et engagements de chaque partie.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Votants	Pour	Contre	Blanc	Nul
22	22	0	0	0

5/ QUESTIONS DIVERSES

Les tablettes numériques :

M. Royer a rencontré M. Calvat, vice-président du CD34, qui lui a expliqué que le collège Marcel Pagnol n'a pas été financé par le CD34 pour l'achat de tablettes numériques (seulement deux collèges par an seront financés par le Département). Ce qui revient à avoir un équipement sur 40 ans. Malgré notre demande en plan numérique l'année dernière, cette année ce dispositif n'a pas eu de suite pour notre collège.

La WIFI dans le gymnase : le raccordement sera fait très prochainement après accord entre le CD34 et la Mairie.

Proposition de l'élève délégué Lou-Anne : elle propose un tutorat entre les élèves de 3ème et les 6ème soit par des aides aux devoirs, des aides dans la vie quotidienne du collège. Le Conseil d'Administration trouve cette idée très bonne et demande à Lou-Anne de la présenter à la prochaine réunion du Conseil de la Vie Collégienne.

La séance du Conseil d'Administration est levée par M. Royer à 19h30.